

30/11/2011 15:04:00

Une gouache offerte par Calder à un notaire de Touraine vendue aux enchères

TOURS, 30 nov 2011 (AFP) - Une gouache offerte par le sculpteur et peintre américain Alexandre Calder à un notaire d'Indre-et-Loire qui l'avait aidé à installer son atelier en Touraine dans les années 60, sera vendue aux enchères en juin prochain, apprend-on mercredi auprès des organisateurs.

La Fondation Calder, qui a récemment fait saisir neuf sculptures appartenant à un retraité tourangeau mis en examen pour contrefaçon, ne s'est pas opposée à la vente de ce tableau, dédié de la main de l'artiste, selon Me Aymeric Rouillac, commissaire-priseur à Tours.

Calder a réalisé cette gouache en 1967 pour remercier Emile Jubault, notaire à Thilouze (Indre-et-Loire), de l'avoir aidé à racheter 17 parcelles de terrain pour construire son atelier à Saché, où il s'était installé en 1953.

"Calder était d'une très grande générosité", souligne Alain Irlandes, ancien directeur des expositions de Tours qui avait réuni une centaine d'oeuvres de l'artiste américain lors d'une grande exposition en 2008 en Touraine, dont la gouache du notaire.

Calder offrait régulièrement des oeuvres aux artisans de son village ou aux ouvriers de l'usine où il faisait fabriquer ses sculptures, selon M. Irlandes.

Le tableau sera présenté dans un hôtel de Tours le 10 décembre prochain, avant d'être mis aux enchères au château de Cheverny (Loir-et-Cher) en juin 2012, avec une mise à prix de 10.000 euros, selon Me Rouillac.

Cette vente intervient alors qu'un retraité tourangeau, en possession de neuf sculptures selon lui de la main de Calder, a été mis en examen pour contrefaçon. Il affirme avoir reçu ces oeuvres en échange de services rendus à l'artiste, qu'il aidait dans la confection de certaines sculptures.

C'est lorsqu'il a décidé de soumettre ces oeuvres à la Fondation Calder en 2008, que les deux filles de l'artiste et la Fondation ont fait saisir les oeuvres non signées, des "faux" selon elles, et porté plainte.

et/frg/fm